

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2014

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille quatorze, le trente mars, à 10 heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : Nathalie BARDIN, Cécile BERTAUD, Pierre BOUTET, Jacques CURÉ, Marcel DEMAY, Jean-Paul FAURE, Martine GADEAU, Emilia JOANNY, Fabrice MAGNET, Corinne MARTINHO MAROT, Sophie MONTOURCY, Philippe PEYRALBE, Mireille PLANCHE, Corinne PRAT, Anne-Karine QUEMENER, Frédéric ROUGANE, Guilhem SOLA, Franck SOULHAT, Fabrice SOULIER.

Secrétaire de séance : Cécile BERTAUD.

OBJET : PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE

Nathalie BARDIN, Cécile BERTAUD, Pierre BOUTET, Jacques CURÉ, Marcel DEMAY, Jean-Paul. FAURE, Martine GADEAU, Emilia JOANNY, Fabrice MAGNET, Corinne MARTINHO MAROT, Sophie MONTOURCY, Philippe PEYRALBE, Mireille PLANCHE, Corinne PRAT, Anne-Karine QUEMENER, Frédéric ROUGANE, Guilhem SOLA, Franck SOULHAT, Fabrice SOULIER.

Absents ayant donné procuration : 0

Absent excusé : 0

Absent : 0

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jacques CURÉ, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Nathalie BARDIN, Cécile BERTAUD, Pierre BOUTET, Jacques CURÉ, Marcel DEMAY, Jean-Paul. FAURE, Martine GADEAU, Emilia JOANNY, Fabrice MAGNET, Corinne MARTINHO MAROT, Sophie MONTOURCY, Philippe PEYRALBE, Mireille PLANCHE, Corinne PRAT, Anne-Karine QUEMENER, Frédéric ROUGANE, Guilhem SOLA, Franck SOULHAT, Fabrice SOULIER,

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Jacques CURÉ, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire le plus jeune des conseillers : Mme Cécile BERTAUD.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Maire :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-7, L. 2122-8 et L. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19

- bulletins blancs ou nuls : 4

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. MAGNET Fabrice : 15 voix (quinze voix)

M MAGNET Fabrice, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M. MAGNET Fabrice, a déclaré accepter d'exercer cette fonction et prend la présidence pour la suite de l'ordre du jour.

OBJET : CREATION 5 POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune d'ENNEZAT un effectif maximum de 5 adjoints. Il vous est proposé la création de 5 postes d'adjoints. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la création de 5 postes d'adjoints au maire.

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal, en date du 30 mars 2014, fixant le nombre d'adjoints au maire à cinq,
M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni votre préférentiel parmi les membres du conseil municipal.
Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.
Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire.

Résultat du 1er tour de scrutin :

- nombre de votants :19
- nombre de suffrages déclarés nuls :4
- nombre de suffrages exprimés :15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

LA LISTE conduite par M. Franck SOULHAT : 15 voix (quinze).
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Franck SOULHAT. Il ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

- 1er adjoint : M. Franck SOULHAT**
- 2ème adjoint : Mme Anne-Karine QUEMENER**
- 3ème adjoint : M. Fabrice SOULIER**
- 4ème adjoint : Mme Sophie MONTOURCY**
- 5ème adjoint : M. Jean-Paul FAURE**

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

QUESTIONS DIVERSES

Jacques Curé annonce que l'Amicale des Elus fait un don à la Caisse des Ecoles d'un montant de 650 euros, et un don au C.C.A.S. d'un montant de 650 euros. Les chèques sont remis à M. Fabrice Magnet, Maire.

La séance est levée à 10 h 15